



Réf. Farde e-Assemblées : 2570071

N° OJ : 93

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

Objet : Indemnité chantier.- Sainte-Catherine/Poissonniers.- Srl The Authentic Food Company : 2.350,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 18 décembre 2023 approuvant le Règlement prime commerçants riverains chantiers rue Sainte-Catherine et rue des Poissonniers;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer la prime 2023, sous forme d'un subside d'un montant de 2.350,00 EUR, à l'article 52009/32248 du budget ordinaire de 2023 à la srl "The Authentic Food Company", (BE 0635 845 787) pour l'établissement "JeanBon" sis rue des Poissonniers, 4 à 1000 Bruxelles, suite aux chantiers de réaménagement de la rue Sainte-Catherine et de la rue des Poissonniers, et la liquidation de la déclaration de créance y relative.

Annexes :

[Règlement chantier rue Ste-Catherine et rue des Poissonniers FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)